

Le Pacte pour un enseignement d'excellence : une opportunité à ne pas manquer ... pour le bien et le futur de nos enfants.

Bruxelles- 15 février 2017

Les organisations et institutions de défense des droits de l'enfant demandent à chaque acteur du monde de l'enseignement de poursuivre et de faire aboutir les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, dans un esprit constructif. Cette réforme qui constitue une opportunité unique de réformer l'enseignement en visant d'abord et avant tout l'intérêt supérieur de l'enfant

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, qui est en préparation depuis des mois entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, arrive à un stade clé de son élaboration. La toute grande majorité des acteurs sont conscients de la nécessité de faire évoluer l'école tant il est démontré que notre système scolaire est inégalitaire et laisse un nombre impressionnant d'enfants en marge.

Face à ce constat, nous sommes persuadés que le Pacte d'excellence, issu d'un travail collaboratif et participatif très large, constitue une opportunité unique de réformer en profondeur l'enseignement en Belgique francophone. Même si les effets ne se feront pas sentir tout de suite, il est urgent de s'engager résolument dans cette voie. Une des forces de ce Pacte est précisément qu'il s'inscrit dans la durée, dépassant une législature, et qu'il permet ainsi de se donner les meilleures chances de réussite.

Des tentatives de réforme ont eu lieu par le passé sans donner les résultats escomptés. La réforme-actuelle, particulièrement ambitieuse, réussira si elle se construit sur un socle de valeurs communes, partagées par tous.

A cet égard, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui est le texte le plus largement ratifié au monde et qui constitue un engagement unique de chaque pays doit nous servir de principale boussole. Cette Convention prévoit que l'éducation doit : favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités; Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ; inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles et le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.

En un mot comme en cent, il s'agit de préparer **tous** les enfants à participer activement à une société inclusive, respectueuse de chacun en leur donnant les compétences et aptitudes nécessaires pour atteindre cet objectif dans une optique d'égalité des chances.

Il ne fait aucun doute non plus que l'amélioration du bien-être des enfants passe notamment par le bien-être des enseignants et la qualité du cadre de travail. Enseigner est un métier passionnant et exigeant. Les bonnes conditions de travail, la formation de base et continuée, le temps de réflexion et de recul, la collaboration entre les enseignants, la dynamique de l'équipe éducative sont autant de critères à prendre en compte.

L'éducation aux droits de l'enfant participe aussi à cette amélioration des conditions de travail puisqu'elle favorise le respect entre tous, préconise l'écoute et le règlement non-violent des conflits, donne sa place à chacun dans le respect des individualités, aide les enfants à exprimer leurs idées,

préconise la solidarité plutôt que la compétition, promeut l'inclusion de chacun en fonction de ses compétences, bref, donne une place à chaque enfant dans un climat scolaire apaisé.

Convaincus que l'objectif premier de la réforme de l'enseignement est de mettre en place ce cadre épanouissant pour chaque enfant, qui respecte leur rythme, leurs différences, mais valorise chacun, sans laisser quiconque au bord de la route, les organisations et institutions de défense des droits de l'enfant prient instamment tous les acteurs impliqués dans cette réforme, de concentrer leurs forces dans cette direction et d'adopter cette même boussole : l'intérêt supérieur de l'enfant. Toutes les autres considérations, pour importantes soient-elles, sont subsidiaires si elles ne concourent pas à cet objectif.

Signataires :

UNICEF Belgique
Défense des Enfants – Belgique
Le Délégué général aux droits de l'enfant
La Ligue des familles
La Ligue des droits de l'Homme
Le Service droit des jeunes de Bruxelles
La coordination des ONG pour les droits de l'enfant
FAMISOL
Badje
Le Forum – Bruxelles contre les inégalités
Plan Belgique
Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
Re-Sources Enfances Asbl

Contact de presse : Olivier Marquet, Directeur général UNICEF Belgique, 02/230.59.70